

Vitry. Il avait détérioré 26 véhicules à la mi-octobre Le voyou trahi par son portable

Un homme de 19 ans a été condamné à dix mois d'emprisonnement avec sursis, hier, par le tribunal correctionnel de Créteil, pour avoir volé un véhicule, détruit et détérioré 25 voitures et opposé une résistance violente lors de son interpellation. Originaire d'Ivry, l'homme a été reconnu coupable de ces faits commis en deux temps au 12, rue Alexandre-Dumas à Vitry. Il s'était rendu une première fois sur les lieux dans la nuit du 16 au 17 octobre 2012, avant d'opérer de la même façon trois jours plus tard. A chaque fois, les habitants avaient retrouvé la vitre avant de leur véhicule brisée et leur voiture fouillée. Lors de sa deuxième « visite », il avait trouvé la clé d'une Opel dans ses recherches. Le véhicule avait été retrouvé deux jours plus tard à l'état d'épave. A l'intérieur, des traces d'empreintes avaient été détectées sur un boîtier CD et un téléphone portable oublié. Des traces qui ont permis de prouver la culpabilité de l'homme. Pour sa défense, l'individu a expliqué d'une voix peu assurée être monté ce jour-là dans une voiture conduite par une connaissance, à qui il a ensuite prêté le portable de son père. Son ami aurait ensuite quitté la France pour rejoindre sa femme, ayant accouché en Roumanie. Problème, une victime a formellement reconnu l'homme, qui avait étrangement sonné plusieurs fois à l'interphone le soir de ses agissements.

Fresnes. Il s'était fait la malle lors d'une permission Le détenu aura cavalé un an et demi

Il avait une permission pour aller faire des papiers à la mairie de L'Haÿ-les-Roses, il n'est jamais revenu. Le tribunal correctionnel de Créteil a condamné hier un ex-détenu de la prison de Fresnes à six mois de prison ferme. L'homme purgeait une condamnation de deux ans qu'il était sur le point d'achever lorsqu'il a décidé, le 6 juillet 2011, de ne pas réintégrer son établissement pénitentiaire. « Mon frère avait besoin d'aide, a-t-il expliqué dans le box des accusés. Il venait d'être emprisonné à Fleury-Mérogis, il fallait que je me rapproche de lui », a-t-il ajouté mystérieusement. L'homme purgeait une peine pour la révocation de plusieurs sursis, comprenant notamment violences aggravées et conduites sans permis. Il a finalement été interpellé pour ivresse publique manifeste, le 2 février à Paris.

Il préside le groupe d'amitié France-Maroc au Sénat Christian Cambon (UMP) décoré par le Royaume chérifien

C'est l'équivalent de la Légion d'honneur en France. Le sénateur et maire (UMP) de Saint-Maurice, Christian Cambon (à gauche), a été décoré, samedi dernier à Rabat (Maroc), de l'ordre de commandeur du Ouissam Alaouite. La distinction, remise par le président de la chambre des conseillers Cheikh Biadillah (à droite), vient saluer l'implication de Christian Cambon auprès du Maroc. Celui qui est aussi le patron départemental de l'UMP préside en effet le groupe d'amitié France-Maroc du Sénat, l'un des plus anciens et des plus importants groupes d'amitié puisqu'il comprend près de 90 membres. Au cours de la cérémonie, Christian Cambon a notamment souhaité « soutenir sans complaisance mais avec efficacité les initiatives du Maroc pour trouver la solution juste qui fasse du Sahara non une terre de conflit mais plutôt un espace de développement au sein du Maghreb ».



Fin de la trêve hivernale vendredi

Les expulsions locatives inquiètent la Fondation l'Abbé Pierre

À lors que la trêve hivernale des expulsions locatives prend fin vendredi, la Fondation l'Abbé Pierre tire à nouveau la sonnette d'alarme. Le bilan diffusé hier d'Allô prévention expulsion, sa plate-forme téléphonique, montre, selon elle, « une détérioration de la situation ». L'Ile-de-France est concernée au premier chef : 54 % des appels reçus proviennent de cette région. Au niveau départemental, la Seine-Saint-Denis concentre à elle seule 1/5 des expulsions avec concours de la force publique. « Les personnes en impayés de loyers [...] le sont principalement à cause d'un changement ou une perte d'emploi (50 %). Mais l'emploi ne protège plus suffisamment [...] puisque 4 appels sur 10 travaillent », souligne l'association. Dans ses permanences parisiennes, le montant moyen des dettes de loyers a augmenté « de 9 % entre 2011 et 2012 (passant de 5 885 € à 6 426 €) » tandis que de « nombreux locataires sont mis à la rue, sans impayés », mais pour des raisons « contestables pour la moitié d'entre eux », constate la Fondation. Elle invite les pouvoirs publics à se saisir de la loi pour « mettre un terme à une situation qui se dégrade de jour en jour ». En 2011, 30 185 expulsions ont été prononcées en Ile-de-France, dont 4 113 dans le Val-de-Marne.

CHENNEVIÈRES Sursis pour les deux jeunes coupables de violence

Condamnés après la rébellion des habitantes

Ils faisaient partie de ces jeunes dans le collimateur des habitants du quartier du Bois-l'Abbé, à Chennevières : les voilà condamnés à six et trois mois d'emprisonnement avec sursis par le tribunal correctionnel de Créteil. Les deux jeunes hommes, âgés de 18 et 23 ans, ont été déclarés coupables de violence sur une habitante et de rébellion contre un policier pour le premier, et pour rébellion contre un autre fonctionnaire de police pour le second.

A l'origine, il est presque 17 heures, jeudi, lorsqu'un jeune homme de 18 ans cherche à entrer au 2, villa Bretagne, cet immeuble où les résidants — en majorité des femmes — ont décidé d'occuper leur hall de

puis plusieurs jours pour protester contre la présence continue de trafiquants de drogue. Une habitante, constatant qu'il n'habite pas l'immeuble, lui interdit le passage. S'ensuit une violente altercation. La résidente, blessée au thorax, prévient immédiatement la police.

Ils cherchent à minimiser les faits

Trois fonctionnaires cherchent alors à interpeller l'individu, réfugié dans un groupe de sept jeunes à quelques mètres de là. L'homme, au gabarit imposant, se rebelle alors violemment contre un fonctionnaire, tandis qu'un autre membre du groupe, âgé de 23 ans, refuse



Chennevières, quartier du Bois-l'Abbé, samedi. Les habitants du 2, villa Bretagne se relaient depuis plusieurs jours dans leur hall pour faire barrage aux dealers.

de se soumettre au contrôle des policiers. Il sera également interpellé avec difficulté.

Les deux hommes cherchaient à minimiser les faits, hier, dans le box des accusés d'une salle d'audience où une vingtaine de leurs connaissances assistaient au procès. « Je venais juste voir une amie de ma mère, explique le premier. Je n'ai pas compris pourquoi la femme m'a bloqué le passage. Je l'ai poussée mais sans violence », indique-t-il. Des propos qui ont reçu peu d'écho chez les juges, au regard des cinq jours d'incapacité temporaire de travail (ITT) reconnus pour la victime. Les deux hommes ont également critiqué tour à tour la méthode d'interpellation des policiers. « Si on m'avait dit calmement de me tourner pour me menotter, j'aurais dit OK, poursuit le jeune de 18 ans. Mais là, ils m'ont attrapé violemment. C'est pour ça que je me suis débattu. » « Je jouais simplement au foot. Je ne voulais rien faire de mal et ils nous contrôlent, indique le second. Ils n'ont pas à faire ça, même si je sais que j'ai eu tort. » « Messieurs, il est normal qu'une interpellation soit musclée si vous vous rebellez. Elle est en proportion avec votre violence », leur a rétorqué le substitut du procureur, rappelant que les fonctionnaires de police avaient eu 17 jours d'ITT à eux deux.

Le jeune de 18 ans a été condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis, interdiction d'approcher la victime et d'entrer dans son immeuble. Le deuxième à trois mois d'emprisonnement avec sursis et 90 heures de travaux d'intérêt général. Les deux hommes devront indemniser leurs victimes à hauteur, respectivement, de 1 500 et 700 €.

ANTHONY LIEURES

CHARENTON Il nie les faits au premier jour de son procès à Créteil

La vie d'errance de Rachid, encore accusé de viol

Impassible. Rachid Oujouba est assis les bras croisés dans le box des accusés et attend. Ce trentenaire au crâne rasé, plutôt rond, connaît déjà bien les rouages d'une cour d'assises. Il a été condamné en 2003, dans les Hauts-de-Seine, à huit ans de prison pour viol en réunion. Cette fois-ci, cet homme d'origine marocaine est accusé de viol, en 2009, à Charenton, avec usage d'une arme — un couteau de cuisine — dont il se serait servi pour entailler la fesse de sa victime. L'accusé, qui avait insisté pour rentrer au domicile de celle-ci, après une soirée dans un bar à Paris, se serait jeté sur elle. Des faits qu'il a niés hier. « Je ne suis pas vraiment sûr », a-t-il déclaré. « Je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que vous avez dit, Monsieur », bafooné d'un ton désobligant Rachid Oujouba après la lecture des faits par le président.

La vie de l'accusé est un condensé de marginalité et de délinquance, une fois parti du foyer familial de Clichy (Hauts-de-Seine) à 17 ans. Aux questions du président sur ses liens avec ses parents, l'homme ré-

« J'ai grossi trois enfants mais je ne les ai jamais reconnus »

Rachid Oujouba

pond immédiatement, comme agressé par chaque question : « Pour vous dire, je n'ai plus de nouvelles depuis des années et des années. » Rachid Oujouba a eu une jeunesse difficile, en « précarité financière » familiale, indique un rapport sur sa personnalité. D'importantes lacunes dans son parcours scolaire doublées d'un mauvais comportement : l'adulte mené dans une section apprentissage. « J'ai eu des problèmes d'écriture, d'accord avec ce que vous avez dit, Monsieur », bafooné d'un ton désobligant Rachid Oujouba après la lecture des faits par le président.

En quittant sa cellule en 2006, Rachid Oujouba continue sa vie d'errance : « J'ai été tellement heureux de sortir, j'ai commencé à voyager à droite et à gauche », raconte celui qui squatte parfois des appartements vides. Sa vie sentimentale ressemble également à un fiasco, incapable de rester plus de quelques mois avec une femme. Oujouba s'est tout de même marié au Maroc, en 2007, pour divorcer un an plus tard. Il aurait donné naissance à plusieurs enfants, avec autant de femmes : « J'ai grossi trois enfants mais je ne les ai jamais reconnus [...]. C'était une erreur. »

« Quel bilan tirez-vous de votre vie ? demande l'avocat général à l'accusé, avez-vous des projets ? » « Franchement, j'ai pas eu une vie facile, répond-il. Là je suis en prison, je ne réfléchis plus à rien, je ne pense à rien du tout [...]. Oui j'ai des projets, mais dans combien de temps ? [...] Avec la récidive, j'en ai pour quinze-vingt ans »,

JOHAN MAURICE